

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1450

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 37, supprimer les mots :

« et le montant ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« suppression »,

insérer les mots :

« et le montant concerné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.